



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 21 décembre 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.006** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1166775004

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 92 204,54 \$ pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fourniture de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines pour l'exercice 2017, dans le cadre du contrat à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (DA166775001), majorant ainsi le montant total de 92 204,54 à 184 409,08 \$, taxes incluses

### 20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 20.005 Contrat de services professionnels

CE Lachine , Direction des travaux publics - 1167126012

Autoriser une dépense additionnelle de 14 022,93 \$ pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Camille dans le secteur Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat à Beaudoin Hurens inc. (CE14 0473), majorant ainsi le contrat de 88 530,75 \$ à 102 553,68 \$, taxes incluses

### 20.006 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1166157005

Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Oxfam Québec pour l'exposition, au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 29 mai 2017, des jouets conçus dans le cadre du 21e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés

**20.007** Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1164069013

Approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à l'organisme Concertation régionale de Montréal, pour une période de 6 mois, à compter du 1er janvier 2017, un local situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi<sup>2</sup>, moyennant un loyer total de 73 500 \$, avant taxes

**20.008** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231055

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) pour un projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'évaluation du coût socio-économique journalier des interventions aux infrastructures municipales - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.009** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156794007

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et deux organismes, soit Clinique Droits Devant et Plein Milieu, afin de répondre à une demande plus importante en termes d'intervention et d'accompagnement de personnes itinérantes - Augmenter le montant de la contribution de Clinique Droits Devant de 4 457 \$, passant de 40 518 \$ à 44 975 \$ et de Plein Milieu de 10 000 \$, passant 39 289 \$ à 49 289 \$

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.012** Entente

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -  
1164631012

(AJOUT) Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest - Somme maximale de 448 678 \$, taxes incluses - Approuver le projet de convention à cette fin - Autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal

**20.013** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du greffe - 1161155006

(AJOUT) Accorder une contribution financière non récurrente de 35 000 \$ à la société à but non lucratif Institut du Nouveau Monde (INM) dans le cadre d'une demande de financement pour l'organisation de « La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017 » - Approuver un projet de convention à cet effet

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843016

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 12 au 19 octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Bogota (Colombie) et à Quito (Équateur) dans le cadre du 5e Congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et de la 3e Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) - Montant : 1 986,10 \$

### 30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843018

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 11 au 19 novembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en Israël et en Cisjordanie, dans la cadre d'une mission économique dirigée conjointement par les maires de Montréal et de Toronto - Montant : 6 494,07 \$

### 30.004 Budget - Autorisation de dépense

CE Service du greffe - 1163430027

Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de l'élection générale que la Ville doit tenir le 5 novembre 2017 sur l'ensemble de son territoire et autoriser une dépense de 15,7 M \$ à cette fin

### 30.005 Budget - Autorisation de dépense

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1166202001

Autoriser l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert 2017 au montant de 10 000 \$ visant à reconnaître et promouvoir la relève montréalaise en design

### 30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1163812002

Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$, du Service de l'eau vers les arrondissements dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout

**30.007** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### **40.001** Ordonnance - Domaine public

CE Service des grands parcs\_ verdissement et du Mont-Royal - 1166194001

Édicter l'ordonnance autorisant la vente de café et de breuvages chauds par triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Organisme lié aux Amis de la montagne - dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 22 décembre 2016 au 30 avril 2017 et du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018, entre 8 h et 22 h

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

### **40.002** Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la concertation des arrondissements - 1167515001

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du « Règlement sur le contrôle des animaux », afin de modifier un délai ou un terme prévu à ce règlement, soit ceux prévus à l'article 16 quant à l'enregistrement des chiens de type Pit bull



## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### **50.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>25</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>5</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>2</b>

CE : 12.001  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.005  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.006  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 20.001  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.002  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166775004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division de la paie institutionnelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolonger le contrat à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fourniture de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines pour l'exercice 2017, au prix unitaire soumis pour un montant annuel approximatif de 92 204,54 \$ (taxes incluses) avec possibilité de deux options de prolongation de 12 mois. Appel d'offres 15-14964 (4 soumissionnaires)

1. de prolonger le contrat à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fourniture de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines pour l'exercice 2017, au prix unitaire soumis pour un montant approximatif annuel de 92 204,54 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14964;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre, pour un montant approximatif de 92 205\$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-13 13:19

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166775004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division de la paie institutionnelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolonger le contrat à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fourniture de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines pour l'exercice 2017, au prix unitaire soumis pour un montant annuel approximatif de 92 204,54 \$ (taxes incluses) avec possibilité de deux options de prolongation de 12 mois. Appel d'offres 15-14964 (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'impression de la Ville de Montréal a fermé ses portes en avril 2016. Celui-ci procédait à l'impression et à l'envoi d'environ 911 000 documents annuellement pour la Division de la paie et pour la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines et fournissait les formulaires, enveloppes, affiches et dépliants nécessaires à toutes ses tâches d'impression. Afin de poursuivre ses opérations, le Service des ressources humaines a eu recours à un appel d'offres public pour identifier une entreprise qui sera en mesure d'effectuer l'impression, l'expédition et de fournir la papeterie nécessaire pour continuer à réaliser les différentes activités.

L'appel d'offres public 15-14964 a été annoncé le 9 décembre 2015 et publié dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 13 janvier 2016.

Le mandat consiste à effectuer les tâches d'impression laser, d'insertion, d'expédition et de fourniture de papeterie pour les besoins du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal pour l'exercice visé.

L'adjudicataire devra également fournir les items requis (papeterie et enveloppes) pour les tâches d'impression effectuées à nos bureaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le contrat est de douze (12) mois et a débuté le 30 avril 2016 pour se terminer le 31 décembre 2016. Le Service des ressources humaines désire prolonger ledit contrat pour une durée de douze (12) mois, pour un maximum possible de deux (2) prolongations, selon les mêmes termes de l'appel d'offres, et sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, tel qu'indiqué à la clause de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appels d'offres.

Description du matériel requis (papeterie et enveloppes) :

Description	Co de d'art icle	Quantité prévisionnelle
Avis de dépôt	Offset, 120 M , blanc	445 033
C entraide	Roland opaque, 50 FSC, 120 M, bl anc	24 000
Lettre de contri buti on C roi x-rouge 2015	Offset, 120 M , blanc	10 000
C entraide (papier blanc)	16.21.013-0	17 500
Lettre aux retraités	Offset, 120 M , blanc	
C entraide (Affiche)		1 500 var iable
Enveloppe Centraide (Vélin blanc - 24 lb)	Modèle #9 (3 7/8 x 8 7/8)	17 500
C hèque	16.51.787-0 (11-2006)	18 000
F euillet d'impôt	Offset, 120 M , blanc	109 260
R espect et civilité : Dépliant	001341-16_11-12	3 000
R espect et civilité : Brochure	001341-16_11-12	1 500
Affiches PAE		900
C arton PAE		6 X 3 000
Poc hette (Av. sociaux)		1 000 min.
Enveloppe (Avis dépôt)	80.04.020-0 (12-2015)	339 500
Enveloppe (Avis dépôt)	80.04.039-0 (12-2015)	132 000
Enveloppe (Centraide)	80.04.020-0 (12-2015)	17 500
Enveloppe (Chèque)	80.04-020-0 (12-2015)	18 000
Enveloppe (T4)	80.04.020-0 (12-2015)	38 000
Enveloppe (T4)	80.04.039.0 (12-2015)	20 000
Enveloppe paie (fenêtre spéciale RH - paie)	80.04.031-0 (11-2014)	5 000
Enveloppe (Av. sociaux)	80.04.038.0 (10-2014)	3 000
Enveloppe (Av. sociaux)	80.36.010.0 (03-2008)	1 000 min.

Enveloppe (Av. sociaux)	80.36.005-0 (09-2015)	5 000 min.
Enveloppe paie C UM	80.04.037.0 (12-2015)	180 000

Description des projets de manipulation (impression, pliage, insertion, livraison et expédition) :

Description	Quantité prévisionnelle
Avis de dépôt	445 033
C entraide	24 000
Lettre de contri buti on C roi x-Rouge 2015	10 000
C entraide (papier blanc) Lettre aux retraités	16 000
C hèque	23 665
F euillets d'impôt	109 260

Le montant global estimé du contrat à octroyer pour l'impression, l'insertion, l'expédition et la fourniture de la papeterie pour le Service des ressources humaines est de 92 204,54 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur le volume annuel 2014.

### Analyse des soumissions

Il y a eu 13 preneurs de cahiers des charges, quatre (4) soumissionnaires conformes ainsi que plusieurs motifs de non soumission pour : délais de livraison très serrés (2), n'offre pas tous les produits demandés (1), devis trop spécialisé (1), pas de réponse (2) et pas de temps pour préparer les documents de soumission (3).

Méthode d'adjudication : Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

### Analyse des prix soumis

Vous trouverez en fichier joint (soumission comparatif-1) un tableau d'analyse pour les soumissionnaires conformes. Les montants sont avant taxes.

Le plus bas soumissionnaire conforme est : 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) inc.  
 Prix soumis (avant taxes) : 80 195,29 \$  
 Prix soumis (avec taxes) : 92 204,54 \$

Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
9248-5523 inc. (DXP Postexperts) inc.	80 195,29 \$	12 009,25 \$	92 204,54 \$

Conseillers en gestion informatique CGI inc.	128 656,99 \$	19 266,38 \$	147 923,37 \$
Alliance 9000	139 867,71 \$	20 945,17 \$	160 812,88 \$
Kopel	163 386,61 \$	24 467,10 \$	187 853,71 \$
Estimation interne	187 133,99 \$	28 023,14 \$	215 157,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			147 198,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			59,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			95 649,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			103,74 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(122 952,59 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			(57,15 %)

Conformité des échantillons :

- Les échantillons fournis sont conformes (versions papier ou fichiers PDF) selon le Service des ressources humaines.
- L'impression, chez le soumissionnaire, d'un avis transmis sous forme de fichier PDF, est conforme selon le Service des ressources humaines.
- Le code MICR (compte bancaire) est conforme selon M. Martin Boulanger de chez Desjardins.

L'entreprise n'a pas à obtenir d'attestation en lien avec la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Initialement, l'appel d'offres était d'un montant de 215 157,13 \$, taxes incluses. Cet appel d'offres incluait les frais d'expédition de Postes Canada au montant de 125 000 \$, taxes incluses. Tous les soumissionnaires conformes ont émis leur prix sans frais d'expédition, ce qui explique la différence entre l'appel d'offres et le plus bas soumissionnaire à 92 204,54 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Afin de poursuivre ses opérations d'impression pour l'année 2017, le Service des ressources humaines demande une prolongation avec le fournisseur, DXP Postexperts. Pendant les 9 mois d'activité en 2016, le fournisseur a respecté en totalité ses engagements contractuels en plus d'offrir un excellent service. Au niveau des configurations de système, il nous est impossible de retourner en appel d'offres rapidement afin de trouver un nouveau fournisseur, sans mettre à risque la production d'impression de divers documents, entre autres, les feuillets fiscaux 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût annuel approximatif de ce contrat, basé sur des quantités estimées, est de 92 204,54 \$, taxes incluses, 84 195,03 \$ net de ristournes fédérales et provinciales. Les quantités réellement consommées pourront différer des quantités estimées.

Les prix unitaires de l'appel d'offres comportent deux (2) groupes de prix, soit le premier groupe pour la confection (fabrication et fournitures) 47 539,11 \$ taxes incluses, et le deuxième groupe pour les services d'impression laser, pliage, insertion et livraison au montant de 44 665,43\$, taxes incluses, pour un grand total de 92 204,54 \$, taxes incluses.

Les crédits annuels pour cette dépense proviennent de la base budgétaire du Service des ressources humaines, à la hauteur de 84 195,03 \$ net de ristournes, 92 204,54 \$, taxes incluses.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Le présent contrat comportait deux (2) clauses de prolongation de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations, pour un total de vingt-quatre (24) mois, selon les mêmes termes de l'appel d'offres, et sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, tel qu'indiqué à la clause de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie GRÉGOIRE  
Directeur(trice) remuneration globale et syst  
inf rh

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-07

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES  
**Tél :** 514 872-0213  
**Approuvé le :** 2016-12-13

CE : 20.004  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1167126012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 14 022,93 \$ pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Camille dans le secteur Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat à Beaudoin Hurens inc. (CE14 0473), majorant ainsi le contrat de 88 530,75 \$ à 102 553,68 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle au montant total de 14 022,93 \$, payable à la firme Beaudoin Hurens inc., pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Camille située dans le secteur Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine, majorant ainsi le montant total du contrat de 88 530,75 \$ à 102 553,68 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-12-12 14:36

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167126012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 14 022,93 \$ toutes taxes incluses, à la firme Beaudoin Hurens inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Camille dans le secteur Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine majorant ainsi le contrat de 88 530,75 \$ à 102 553,68 \$ toutes taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de faire la conception et la surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Camille à Lachine, la firme Beaudoin Hurens inc. a obtenu lors de l'appel d'offres public numéro 13-12986 un contrat d'un montant de 88 530,75 \$ toutes taxes et contingences incluses. En cours de mandat, certaines demandes de changements exigées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et l'Arrondissement de Lachine et de nouvelles conditions de chantier ont nécessité des services d'ingénierie additionnels par la firme Beaudoin Hurens inc. De ce fait, la firme Beaudoin Hurens inc. demande une augmentation de ses honoraires professionnels de 14 022,93 \$ toutes taxes incluses.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE14 0473 (7 avril 2014) dossier 1131415034** - Accorder un contrat à la firme Beaudoin Hurens pour les services professionnels des travaux de réfection de la station de pompage Camille dans l'arrondissement de Lachine. - Dépense totale de 88 530.75\$, taxes incluses (Contrat:88 530.75 \$ + incidences: 0\$) - financée à 100% par la Ville Centre – Appel d'offres public 13-12986 (2 soumissionnaires)

**CM16 0459 (18 avril 2016) - dossier 1167126001** - D'accorder un contrat à la firme Norclair inc.au montant maximal de 2 236 514,09 \$ pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille située dans l'arrondissement de Lachine .Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1524 (6 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Le mandat initial de la firme, au montant de 88 530,75 \$ taxes incluses, incluant 8 048,25 \$ de contingences, prévoyait des travaux à l'intérieur du bâtiment sans augmentation de la capacité de pompage de la station. Cependant, en cours de conception, la DGSRE de concert avec l'Arrondissement de Lachine ont jugé essentiel et requis d'inclure des travaux de génie civil au projet, afin d'être en mesure d'augmenter la capacité de pompage de la station suite à des calculs hydrauliques.

Pour ce changement au mandat, la firme demande des honoraires supplémentaires de 11 210,06 \$ taxes incluses pour la conception et la surveillance des travaux de génie civil qui incluent le remplacement d'une conduite de refoulement par une autre de dimension supérieure, l'installation d'une chambre d'égout sur un collecteur, l'installation d'une quatrième pompe à l'intérieur de la station, ainsi que tout travail connexe.

Une fois la conception et les plans pour appel d'offres terminés, la DGSRE a décidé d'abandonner l'installation de la quatrième pompe car celle-ci contribuait à augmenter les surverses dans le fleuve, du fait que la capacité de pompage de la station était augmentée et vu les limitations du réseau en aval. À ce moment, une demande additionnelle a été faite à la firme afin de modifier les plans et la conception sur la base de l'installation de trois nouvelles pompes seulement. Les travaux de génie civil ont tout de même été conservés et avec l'ajout ultérieur d'une quatrième pompe sur base de béton, les installations seront en mesure de répondre aux nouveaux débits de pompage. Beaudoin Hurens pour cette demande d'honoraires supplémentaires #2 nous demande un montant de 3 275,64 \$ taxes incluses.

Par la suite, lors de la réalisation des travaux de génie civil, plusieurs imprévus tels que la réparation d'une conduite d'amenée des eaux usées de 600 mm, la nécessité d'installer un regard pour le pompage temporaire, la découverte d'un massif de béton dans la zone des travaux et le percement d'une conduite passant dans un regard, ont occasionné des retards et modifications aux travaux initialement prévus. Comme ces travaux, ceux de génie civil, n'étaient pas initialement prévus au mandat de Beaudoin Hurens, ces derniers nous demandent un montant de 6 336,85 \$ taxes incluses pour la surveillance en chantier des travaux, la coordination des activités, les réunions d'urgence et autres opérations nécessaires pour ce travail additionnel.

Finalement, à la demande de l'Arrondissement, la firme doit faire la conception d'une trappe d'accès dans le plancher de béton, afin de sécuriser les lieux et gagner de l'espace à l'étage. En effet, avec cette option, la mise en place de nouvelles trappes n'est plus nécessaire évitant ainsi une autre ouverture encombrante dans le plancher à l'étage. Cette opération demande la visite de techniciens et ingénieurs sur le site afin de faire la conception, en plus de dessinateurs pour les dessins techniques. Beaudoin Hurens nous demande 1 248,63 \$ taxes incluses pour cette demande.

## JUSTIFICATION

Afin de mener à terme le projet et n'ayant pas l'expertise ni les équipes nécessaires pour faire la conception et la surveillance des travaux réalisés et à venir, nous croyons qu'il est primordial d'accorder le montant supplémentaire de 14 022,93 \$ taxes incluses à la firme Beaudoin Hurens inc. Voici un tableau résumant les dépenses en honoraires professionnels pour ce projet.

Description des dépenses supplémentaires	Montants	Montant taxes incluses
Surveillance et conception civil	9 750,00 \$	11 210,06 \$
Modification conception et dessin pompe 4	2 849,00 \$	3 275,64 \$
Surveillance en chantier travaux supplémentaire civil	5 511,50 \$	6 336,85 \$
Surveillance et conception trappe d'accès existante	1 086,00 \$	1 248,63 \$

<b>Montant total des honoraires supplémentaires</b>	22 071,18 \$
<b>Montant initial</b>	80 482,50 \$
<b>Montant total des dépenses</b>	102 553,68 \$
<b>Contingences prévues (10%)</b>	8 048,25 \$
<b>Solde restant à autoriser</b>	14 022,93 \$

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense additionnelle et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 102 553,68 \$ toutes taxes incluses incluant la demande supplémentaire de 14 022,93 \$ sera assumée à 100% par la DGSRE.

Cette dépense supplémentaire de 14 022,93 \$ toutes taxes incluses, ou 12 804,80 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 12 804,71 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables et est assumée entièrement par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette dépense supplémentaire permettra de poursuivre et de mener à terme le projet qui est d'importance pour la Ville de Montréal, plus particulièrement pour les citoyens de l'arrondissement de Lachine.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

aucun

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin du projet: décembre 2016

Fin du mandat avec la firme Beaudoin Hurens en décembre 2017 suite à la réception définitive des travaux

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);

- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001).

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 21 novembre 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve VADEBONCOEUR  
Contremaître travaux publics

### **ENDOSSÉ PAR**

Christophe ASHKAR  
Directeur - travaux publics

Le : 2016-11-16



**Dossier # : 1166157005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exposition, au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 29 mai 2017, des jouets conçus dans le cadre du 21e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par OXFAM Québec

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'exposition, au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 29 mai 2017, des jouets conçus dans le cadre de la 21e édition du Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par OXFAM Québec.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-12 10:09

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166157005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exposition, au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 29 mai 2017, des jouets conçus dans le cadre du 21e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par OXFAM Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis son ouverture, en 2013, le Planétarium Rio Tinto Alcan propose une exposition permanente mais souhaite renouer avec la tradition de l'ancien planétarium qui présentait des expositions temporaires. Historiquement, OXFAM Québec exposait les jouets au Biodôme. En 2017, OXFAM Québec souhaite prêter l'exposition au Planétarium Rio Tinto Alcan; les visiteurs pourront apprécier la créativité des enfants tout en étant sensibilisés au recyclage et la réutilisation de certains objets.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Des centaines de jouets seront suspendus au plafond recouvrant l'aire de restauration du Planétarium Rio Tinto Alcan; les jouets ayant remporté un prix seront mis en exposition dans les vitrines déjà existantes, à la vue des visiteurs.

**JUSTIFICATION**

Cette exposition donne une nouvelle vie aux jouets. Ce faisant, elle contribue à sensibiliser le public aux problématiques liées à la consommation de jouets et donc à la lutte contre les changements climatiques; c'est dans cette optique, qui fait écho à sa mission, qu'Espace pour la vie souhaite accueillir l'exposition.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y a aucun frais pour accueillir cette exposition.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette nouvelle exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation d'Espace pour la vie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication et marketing du service de l'Espace pour la vie et ceux d'OXFAM Québec

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Montage : du 6 au 13 février 2017.  
Ouverture à la clientèle : 20 février au 29 mai 2017.  
Démontage : 30 mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements en vigueur à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 28 novembre 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Albane LE NAY  
C/D Communications et marketing

### **ENDOSSÉ PAR**

Albane LE NAY  
C/D Communications et marketing

Le : 2016-10-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre LACOMBE  
Chef du planétarium

**Tél :** 514 872-4531

**Approuvé le :** 2016-12-09



**Dossier # : 1164069013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à l'organisme Concertation régionale de Montréal, pour une période de 6 mois, à compter du 1er janvier 2017, un local situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi <sup>2</sup> , moyennant un loyer total de 73 500 \$, avant taxes. (Bâtiment 3241)

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la ville de Montréal sous-loue à Concertation régionale de Montréal, pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un local situé au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 73 500 \$, avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de sous-bail ;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-03 11:43

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164069013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à l'organisme Concertation régionale de Montréal, pour une période de 6 mois, à compter du 1er janvier 2017, un local situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi <sup>2</sup> , moyennant un loyer total de 73 500 \$, avant taxes. (Bâtiment 3241)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 l'organisme Concertation régionale de Montréal (le « CRM ») sous-loue, de la ville de Montréal, un local d'une superficie de 4 100 pi<sup>2</sup> au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe à Montréal, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016. Le 21 avril dernier, le conseil d'agglomération de la ville de Montréal a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de mettre fin au bail du 8e étage du 1550, rue Metcalfe pour le 31 juillet 2017. Le 16 juillet 2016, le SGPI a avisé le propriétaire de cette intention.

Depuis cette date, le CRM a visité plusieurs espaces locatifs sans être en mesure de faire un choix pour se relocaliser. L'organisme n'étant plus lié avec la Ville au-delà du 31 décembre 2016, il est impossible pour lui de signer une entente de location. Afin de palier à cette problématique, le Service du développement économique de la ville de Montréal présentera un sommaire décisionnel afin de soutenir l'organisme pour une période de 3 ans supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une fois que cette subvention sera approuvée par les instances décisionnelles, l'organisme sera en mesure de planifier une relocalisation pour accomplir sa mission.

D'ici à ce que le CRM ait trouvé un local, il souhaite prolonger son occupation dans l'espace au 8<sup>e</sup> étage du 1550, rue Metcalfe pour une période de six mois additionnels.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver une entente de prolongation du sous-bail en faveur de l'organisme CRM, pour une durée de 6 mois additionnels, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0254 - 21 avril 2016 - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de mettre fin au bail du 8e étage du 1550, rue Metcalfe pour le 31 juillet

2017 et de payer la pénalité de 399 317,63 \$, taxes incluses, au propriétaire Les Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. au plus tard le 31 juillet 2016.

CG15 0543 - le 24 septembre 2015 - Approuver un projet de convention de sous-location par laquelle la ville de Montréal sous-loue à Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, un local situé au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi<sup>2</sup>, moyennant un loyer total de 214 022,40 \$, avant taxes

CE15 1192 - 10 juin 2015 - Recommander de prendre acte de la prise en charge par l'agglomération du passif de la CRÉ / Autoriser un virement budgétaire de 2,1 M\$ à même le fonds de contingence de l'agglomération en vue d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique / Assumer le bail intervenu, en mai 2012, entre la CRÉ et le bailleur, et ce, à compter du 1 juillet 2015 / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière de négocier une nouvelle entente avec le bailleur et une entente avec Concertation Montréal pour la location d'espaces ainsi que la gestion du bail actuel; Transférer à l'agglomération la propriété des améliorations locatives ainsi que l'ameublement, le mobilier de bureau et le matériel informatique inclus dans les bureaux faisant l'objet du présent bail de la CRÉ.

CE15 1177 - 10 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération / Approuver un projet d'entente à cet effet

CG15 0128 - 26 février 2015 - Nommer les membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ).

## **DESCRIPTION**

Le projet vise à approuver une convention de sous-bail par laquelle la ville de Montréal sous-loue à Concertation Régionale de Montréal, pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un local situé au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi<sup>2</sup>, à des fins de bureaux moyennant un loyer total de 73 500 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail. Toutes les obligations incluses dans le bail sont transférées dans le sous-bail pour l'espace utilisé par l'organisme.

Nonobstant le terme fixé pour la durée de la présente sous-location, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI est en accord avec cette sous-location puisque les locaux utilisés par CRM ne sont pas requis pour des besoins municipaux. Le terme du contrat est de 6 mois et permettra à l'organisme de régulariser sa situation financière et de trouver un local adéquat pour ses besoins opérationnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le tableau suivant représente la recette qui sera perçue par la Ville pour la sous-location de l'espace à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017.

Les locaux ont une superficie locative de 4 100 pi<sup>2</sup>

	<b>Loyer antérieur (1 an)</b>	<b>2017 (6 mois)</b>	<b>Total</b>
<b>Total avant taxes</b>	<b>142 681,62 \$</b>	<b>73 500,00 \$</b>	<b>73 500,00 \$</b>
TPS (5 %)	7 134,08 \$	3 675,00 \$	3 675,00 \$
TVQ (9,975 %)	14 232,49 \$	7 331,63 \$	7 331,63 \$
Total incluant taxes	164 048,19 \$	84 506,63 \$	84 506,63 \$
Ristourne de TPS	(7 134,08 \$)	(3 675,00 \$)	(3 675,00 \$)
Ristourne de TVQ	(7 116,25 \$)	(3 665,81 \$)	(3 665,81 \$)
Coût total net	149 797,86 \$	77 165,81 \$	77 165,81 \$
<b>Taux unitaire pi<sup>2</sup></b>	<b>34,80 \$</b>	<b>35,85 \$</b>	

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au présent dossier priverait la Ville d'une recette de 73 500 \$ avant taxes et obligerait l'organisme à se relocaliser rapidement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : Décembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Sylvie B BERTRAND, Service du développement économique

Lecture :

Sylvie B BERTRAND, 20 septembre 2016  
Nathalie ORTEGA, 20 septembre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-09-20

Suzie DESMARAIS  
Chef de division par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2016-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-09-30





**Dossier # : 1167231055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 10 000\$ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) pour un projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'évaluation du coût socio-économique journalier des interventions aux infrastructures municipales. Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement du SIVT division de la conception des travaux, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'École de technologie supérieure (ÉTS), pour un projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'évaluation du coût socio-économique journalier des interventions aux infrastructures municipales;
2. d'approuver un projet de convention à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19% par l'agglomération. .

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-12-07 15:25

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 10 000\$ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) pour un projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'évaluation du coût socio-économique journalier des interventions aux infrastructures municipales. Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis quelques années, la Ville de Montréal vise à réaliser des projets intégrés coordonnant la planification des projets des différents acteurs. Ceci permet déjà d'éviter des interventions multiples au même endroit. Puis, cela permet de planifier des interventions qui ciblent les meilleures solutions, augmentant l'impact de ces interventions sur la qualité de l'actif et sa durée de vie utile. Financièrement, ceci optimise les investissements. Enfin, concernant la qualité de vie des citoyens, ceci permet de limiter les travaux à répétition, causant des désagréments majeurs au niveau de la circulation et des nuisances, améliorant ainsi la perception des citoyens de l'organisation de la ville.

Ce nouveau défi, qui consiste à intégrer dans une planification globale les interventions de tous les types d'infrastructures et des acteurs liés, engendre toutefois de multiples difficultés. Par exemple, il faut tenir compte de la variété d'infrastructures, nécessitant chacune un type de gestion qui lui est particulier. Selon l'infrastructure, les durées de vie et les types d'interventions sont complètement différents. Techniquement, il faut donc réussir à faire des compromis au niveau de la gestion individuelle des actifs au profit d'une gestion globale.

Afin d'aider à convaincre les différents intervenants qui planifient des travaux dans le domaine public des avantages de l'intégration, une des avenues est d'arriver à chiffrer plus précisément le coût économique journalier engendré par la présence de travaux sur les différentes infrastructures linéaires, afin d'évaluer le coût engendré par des interventions à répétition.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder une contribution financière à l'École de technologie supérieure (ETS), à raison de 10 000 \$ pour une durée de un (1) ans. Ce projet de recherche universitaire a pour objectif de mettre à la disposition de la Ville un modèle d'estimation du coût socio-économique journalier engendré par la présence de travaux sur les différentes

infrastructures linéaires du domaine public. La proposition de recherche figure en pièce jointe au présent dossier.

La majorité des travaux se fera dans les laboratoires de l'ETS par des étudiants de deuxième cycle sous la direction de deux professeurs de l'école. L'évaluation sur chantier se fera avec l'aide d'experts de la Ville provenant de la Direction des transports, de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et de la Direction des infrastructures.

La Direction des infrastructures a évalué, en collaboration avec le Service des affaires juridiques, les risques pouvant être associés au projet. Entre autres, il a été question de la responsabilité civile et de la responsabilité professionnelle de l'ÉTS à l'égard de la Ville ainsi que des dommages qui pourraient découler de l'utilisation par la Ville des résultats des travaux de recherche de l'ÉTS. La Direction des infrastructures considère que le risque est plutôt faible étant donnée la nature du projet et l'utilisation qui en sera faite. En outre, la Ville n'échangera pas d'information confidentielle avec l'ETS dans le cadre ce projet. Ce qui limite aussi le risque associé au projet.

## **JUSTIFICATION**

Par sa contribution financière, la Ville de Montréal, en tant qu'instance publique gestionnaire d'actifs, participera à la formation de chercheurs de haut calibre. Ces chercheurs aideront la Ville à identifier des solutions à la coordination de travaux visant à répondre à des besoins de maintien et d'amélioration du réseau routier de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la subvention s'élève à 10 000 \$. Il est prévu que cette subvention soit versée à raison de 5 000 \$ en 2016 et 5 000 \$ en 2017.

Les crédits sont disponibles dans le budget de fonctionnement 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), Division conception des travaux et sera priorisé au budget de fonctionnement 2017 du SIVT.

Cette dépense sera assumée à 81% par la ville centre et à 19% par l'agglomération.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les bénéfices retirés concernant le développement durable ne peuvent être chiffrés à ce stade-ci. Toutefois, les retombées de ce projet de recherche permettront d'améliorer les pratiques de la Ville, de sorte que celle-ci puisse bonifier ses interventions sur le réseau routier tout en réduisant les impacts de ces dernières sur l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet de recherche contribuera, entre autres, à renforcer l'image et le prestige de la Ville de Montréal en tant qu'acteur soucieux d'améliorer la planification de ses interventions sur ses infrastructures, le tout, dans une optique d'amélioration continue aux fins d'offrir aux usagers un service optimal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2016 : Approbation du présent dossier et démarrage de l'étude

- Juillet 2017: Fin de l'étude et dépôt du rapport

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

#### **ENDOSSÉ PAR**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

Le : 2016-11-02

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-12-02

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-12-06



**Dossier # : 1156794007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et deux organismes, soit Clinique Droits Devant et Plein Milieu, afin de répondre à une demande plus importante en termes d'intervention et d'accompagnement de personnes itinérantes / Augmenter le montant de la contribution de Clinique Droits Devant de 4 457 \$, passant de 40 518 \$ à 44 975 \$ et de Plein Milieu de 10 000 \$, passant 39 289 \$ à 49 289 \$

Il est recommandé :

1. d'augmenter la contribution financière accordée aux organismes Clinique Droits Devant et Plein Milieu, tel qu'indiqué ci-dessous, afin d'augmenter les interventions et l'accompagnement auprès des personnes itinérantes;

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant supplémentaire recommandé</b>	<b>Total de la contribution après modification</b>
<b>Clinique Droits Devant</b>	De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée	<b>4 457 \$</b>	<b>44 975 \$</b>
<b>Plein Milieu</b>	Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone	<b>10 000 \$</b>	<b>49 289 \$</b>

2. d'approuver les projets d'addenda aux conventions entre la Ville de Montréal et ces deux organismes, établissant les nouvelles conditions du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-06 10:25

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156794007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et deux organismes, soit Clinique Droits Devant et Plein Milieu, afin de répondre à une demande plus importante en termes d'intervention et d'accompagnement de personnes itinérantes / Augmenter le montant de la contribution de Clinique Droits Devant de 4 457 \$, passant de 40 518 \$ à 44 975 \$ et de Plein Milieu de 10 000 \$, passant 39 289 \$ à 49 289 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Description de la modification**

Le projet « De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée » de Clinique Droits Devant et le projet « Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone » de Plein Milieu, présentés dans le cadre du Plan d'action en itinérance 2016, ont été entérinés par le comité exécutif le 17 février 2016 et portent le numéro de résolution CE16 0263.

Le projet d'addenda vise à recommander l'augmentation de l'intervention et de l'accompagnement auprès des personnes itinérantes et à prévoir les coûts associés à ce changement, soit un maximum de 4 457 \$ dans le cas de Clinique Droits Devant et de 10 000 \$ dans le cas de Plein Milieu.

Cette recommandation s'inscrit dans le contexte suivant :

1. D'une part, en 2016, la Ville de Montréal a soutenu la mise en place d'un poste d'agent communautaire à la Clinique Droits Devant, ce qui constitue une nouvelle étape dans l'approfondissement de l'intervention auprès des personnes judiciarisées. Forte de son succès, cette initiative se traduit d'ores et déjà par la possibilité d'augmenter le nombre de personnes rejointes et accompagnées vers les programmes sociaux à la cour municipale, notamment au Programme d'accompagnement justice - itinérance à la cour (PAJIC). Dans le cas de Clinique Droits Devant, une bonification de la contribution permettra d'ajouter 182 heures

d'intervention et d'accompagnement.

2. D'autre part, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est présentement confronté à une augmentation de l'itinérance autochtone sur son territoire, une hausse de la vulnérabilité et des comportements à risque ou violents de certains d'entre eux et à un accroissement des demandes de médiation et d'intervention de la part des commerçants et de la population générale. Plein Milieu, acteur reconnu et incontournable de l'intervention sociale sur ce territoire, a l'opportunité d'accroître à hauteur de 380 heures l'intervention sur le terrain.

## Impacts

Une bonification des heures d'intervention dans le cadre du projet « De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée » de Clinique Droits Devant est nécessaire afin de répondre aux demandes croissantes des usagers et ainsi permettre à plus de personnes itinérantes, dont la judiciarisation freine la réinsertion sociale et professionnelle, de recevoir l'accompagnement nécessaire pour bénéficier des programmes sociaux mis en place par la cour municipale.

Par ailleurs, une augmentation de la contribution octroyée à Plein Milieu permettrait de bonifier significativement les heures d'intervention et de médiation sur ce territoire, et ainsi répondre de manière accrue aux besoins de la clientèle visée, augmenter l'accessibilité aux services offerts et diminuer les incivilités et les plaintes. Cette stratégie a été identifiée par le milieu comme une action prioritaire et s'ajoute à d'autres mesures, dont la mise sur pied d'un arrêt de la navette d'Old Brewery Mission sur ce territoire à partir du 1er décembre 2016 et éventuellement l'élargissement des heures d'ouverture du Centre de jour St-Michael, fréquenté en partie par cette clientèle.

## Aspects financiers :

Les dépenses additionnelles affectant la Clinique Droits Devant sont financées à même le budget de 1 M\$ de la mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2016, tandis que celles concernant Plein Milieu sont prises à même le budget général d'agglomération. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Projet	Montant supplémentaire recommandé	Total de la contribution après modification
Clinique Droits Devant	De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée	4 457 \$	44 975 \$
Plein Milieu	Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone	10 000 \$	49 289 \$

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---



## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
conseiller(ere) en developpement communautaire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156794007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 \$ à 12 différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016 / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'administration municipale est déterminée à contrer l'errance urbaine. Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la situation de précarité vécue par certains citoyens. Plusieurs actions ont été mises en place dans le but d'éliminer les obstacles qui freinent la sortie de l'itinérance.

Dans ce domaine spécifique, les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes, dont :

- l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées; et,
- la contribution à l'émergence de projets novateurs.

Par ailleurs, le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, vise à réaliser des interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à cette réalité complexe et en constante évolution. Les projets recommandés dans ce dossier sont cohérents avec les principes mis de l'avant par la Ville et participent à atteindre les objectifs de son plan d'action en itinérance.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE14 1874 du 3 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 526 \$ aux trois organismes ci-

après, pour l'année 2014, dont 25 000 \$ à Missions Exeko pour le projet « idAction Mobile et les ateliers idAction en itinérance », dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2014

#### **CE14 1725 du 12 novembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 337 474 \$ aux 10 organismes ci-après, pour l'année 2014, dont 25 000 \$ à Dîners St-Louis, 25 000 \$ à Groupe Information Travail inc., 24 502 \$ à La Cafétéria Multi Caf, 21 335 \$ à L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc., 39 289 \$ à Plein Milieu et 30 000 \$ à Rue action prévention Jeunesse pour des projets dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2014

#### **CE14 1646 du 29 octobre 2014**

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

## **DESCRIPTION**

### **Rue action prévention Jeunesse, faisant aussi affaire sous RAP Jeunesse**

Projet : L'accès soir – **15 000 \$**

L'unité mobile Rap Jeunesse est le seul organisme qui patrouille le nord de la Ville pour offrir des services de soutien et de référence psychosociaux et sociosanitaires. Le montant demandé servira à bonifier leur service d'intervention de première ligne.

### **La cafétéria communautaire Multi Caf**

Projet : Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges – **15 000 \$**

MultiCaf offre des services d'aide alimentaire et de référence aux plus démunis du quartier Côte-des-Neiges (CDN). Afin de mieux répondre aux besoins des personnes itinérantes, MultiCaf propose de coordonner deux tables de concertation pour cerner les ressources manquantes et la création d'un document pour mieux référer les clients.

### **Dopamine**

Projet : DopAccès – **20 000 \$**

L'organisme intervient principalement auprès d'une clientèle toxicomane qui est souvent associée à l'itinérance dans Hochelaga-Maisonneuve. Le montant est accordé pour le maintien des activités du centre de jour où les personnes visées ont accès à plusieurs services de base moins présents dans l'est de Montréal.

### **Groupe Information Travail inc.**

Projet : Brigade plateau net – **25 000 \$**

Ce projet d'introduction à l'employabilité consiste à ramasser les déchets manuellement des rues et ruelles. Douze jeunes et adultes suivent des formations de santé et sécurité au travail et d'employabilité dans ce contexte.

### **Plein Milieu**

Projet : Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone – **39 289 \$**

Ce projet vise à maintenir la présence d'un travailleur de rue dans le Grand Plateau spécifiquement dédié à la prise de contact et à l'accompagnement des personnes d'origines Autochtones. Se rajoutent au mandat : la concertation, le partage de connaissances avec les autres services concernés dans le quartier et la médiation sociale.

### **Dîners St-Louis**

Projet : Job 18-30 – **25 000 \$**

Ce projet d'employabilité œuvre selon le principe du travail alternatif payé à la journée. Un chargé de projet accompagne les jeunes dans leurs plateaux de travail à raison de 3 h par jour. Ce projet contribue à l'amélioration des relations avec les résidents du quartier et favorise l'intégration sociale des jeunes participants.

### **Travail de rue / Action communautaire**

Projet : Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance – **20 000 \$**  
L'organisme a développé une expertise en pratique généraliste de proximité dans le Sud-Ouest et Verdun. Le montant accordé vise le maintien des activités du travail de rue et l'accès à un coordonnateur clinique 24 h/24 h 7 jours/ 7. Le coordonnateur sera aussi impliqué dans la suite à donner au Forum sur l'itinérance tenu à la fin de 2015.

### **Missions Exeko**

Projet : Ville inclusive – **25 000\$**

Exeko propose 325 heures de médiation auprès des personnes en situation d'itinérance de la Ville. Ce projet se consacre spécifiquement à favoriser une éducation continue, à renforcer l'exercice de la citoyenneté et à créer des espaces de rencontre et de cohabitation. Leur approche est fondée sur la médiation intellectuelle et culturelle.

### **Projets Autochtones du Québec**

Projet : Agent de liaison pour femmes autochtones victimes de violence – **22 176 \$**

Ce projet a comme objectif principal d'identifier les lacunes qui freinent l'accès des femmes autochtones au soutien pour victimes et au processus de justice. Il vise aussi à bâtir un cadre de soutien et de planification des interventions avec les partenaires de la communauté.

### **Clinique Droits Devant**

Projet : De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée – **40 518 \$**

Par la création d'un poste d'agent communautaire au Programme Accompagnement Justice Itinérance à la Cour (PAJIC) et d'une stratégie concertée, le projet vise la déjudiciarisation et le renforcement de l'accompagnement des personnes itinérantes, incarcérées ou qui sortent de prison.

### **L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.**

Projet : Bonification de l'intervention de nuit – **15 000 \$**

L'autobus de l'Anonyme parcourt une douzaine de quartiers de Montréal quatre soirs et cinq nuits par semaine. Le projet consiste à bonifier leur offre de services en maintenant deux quarts de travail de nuit dans le quartier Centre-Sud.

### **Action-réinsertion, faisant aussi affaire sous Le Sac à dos**

Projet : Brisons la glace ouvrons le dialogue – **5 000 \$**

Série d'ateliers d'initiation à la sculpture sur glace destinée aux personnes inscrites au programme de réinsertion sociale et économique du Sac à Dos. Le point culminant du projet sera la réalisation de sculptures sur glace dans le cadre du Festival Montréal en lumières. Un sondage effectué par les participants auprès des résidents et des commerçants du quartier aura lieu au printemps pour saisir les perceptions de ces derniers sur l'itinérance et les actions à entreprendre pour améliorer le vivre ensemble.

## **JUSTIFICATION**

Pour la sélection de ces projets, le SDSS a mis en place un comité d'analyse. Ce dernier a évalué les projets de manière uniforme en utilisant une grille d'évaluation tenant compte de plusieurs aspects, dont la nature des problématiques visées, la qualité générale des projets, la portée des activités proposées, la nature des partenariats et les aspects financiers. Cette année, une attention particulière a été accordée aux projets s'adressant aux personnes autochtones et aux femmes puisque les données du premier dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal réalisé en 2015 démontraient la pertinence d'un renforcement des interventions auprès de ces clientèles spécifiques.

Aux termes du processus de sélection, 17 projets ont été recommandés, dont 12 font l'objet du présent dossier tandis que les cinq autres projets, relatifs à des enjeux locaux, sont

présentés au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie dans le dossier 1163405001.

Les projets recommandés permettront d'offrir des services diversifiés aux personnes en situation d'itinérance, en cohérence avec les engagements du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017. Ces projets auront plus particulièrement pour effet de sensibiliser et partager les connaissances, de favoriser la défense des droits et l'exercice de citoyenneté, d'offrir des services de réinsertion de même que de réduire les problèmes de partage de l'espace public.

Dans certains cas, le montant recommandé est inférieur au montant demandé suite à l'analyse des dépenses admissibles, des objectifs visés, de l'échéancier de réalisation ou des contributions antérieures accordées pour des projets similaires. Cependant, dans tous les cas, les organismes concernés ont confirmé que leur projet respectif demeurerait viable. Dans ce contexte, le SDSS recommande d'accorder un soutien financier à la réalisation de ces projets.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont imputées à même le budget de 1 M\$ de la Mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2016. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits requis pour cette dépense sont réservés par l'engagement de gestion QV5674007.

Le tableau suivant présente les soutiens financiers accordés antérieurement, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance, aux mêmes organismes pour le même projet.

Organisme	Soutien financier			% soutien par rapport au projet global
	Accordé 2014	Accordé 2015	Recommandé 2016	
<b>Rue action prévention Jeunesse</b> Projet : L'accès soir	30 000 \$	-	<b>15 000 \$</b>	13 %
<b>La cafétéria communautaire Multi Caf</b> Projet : Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges	24 502 \$	-	<b>15 000 \$</b>	61 %
<b>Dopamine</b> Projet : DopAccès	-	-	<b>20 000 \$</b>	50 %
<b>Groupe Information Travail inc.</b> Projet : Brigade plateau net	25 000 \$	-	<b>25 000 \$</b>	13 %
<b>Plein Milieu</b> Projet : Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone	39 289 \$	-	<b>39 289 \$</b>	47 %
<b>Dîners St-Louis</b> Projet : Job 18-30	25 000 \$	-	<b>25 000 \$</b>	29 %
<b>Travail de rue / Action communautaire</b> Projet : Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance	-	-	<b>20 000 \$</b>	5 %

<b>Missions Exeko</b> Projet : Ville inclusive	25 000 \$	-	<b>25 000 \$</b>	11 %
<b>Projets Autochtones du Québec</b> Projet : Agent de liaison pour femmes autochtones victimes de violence	-	-	<b>22 176 \$</b>	56 %
<b>Clinique Droits Devant</b> Projet : De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée	-	-	<b>40 518 \$</b>	48 %
<b>L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.</b> Projet : Bonification de l'intervention de nuit	21 335 \$	-	<b>15 000 \$</b>	10 %
<b>Action-réinsertion</b> Projet : Brisons la glace ouvrons le dialogue	-	-	<b>5 000 \$</b>	69 %

\* Bien qu'ayant bénéficié d'une contribution dans le cadre de la Mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2014 (CE14 1725 du 12 novembre 2014 / CE14 1874 du 3 décembre 2014), les activités des sept projets reconduits ont été réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, ce qui explique qu'aucune contribution ne leur a été octroyée en 2015 pour le même projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ces projets contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, à la réinsertion sociale, à une cohabitation sociale plus harmonieuse, à la défense des droits et à la participation citoyenne.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues aux projets de convention respectifs.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Février 2016** Présentation pour approbation du comité exécutif

Début des projets

**Décembre 2016** Fin des projets

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
Conseiller en developpement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-01-29

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-02-04

CE : 20.010  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 20.011  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1164631012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 448 678 \$, toutes taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin. Jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal, que le comité exécutif autorise une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., pour la fourniture de services de transport de neige, aux prix convenus dans la convention de services, soit pour une somme maximale de 445 302 \$ pour l'hiver 2016-2017, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
3. au comité exécutif, jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal, autoriser une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-12-16 16:18**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164631012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 448 678 \$, toutes taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin. Jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal, que le comité exécutif autorise une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'entreprise Déneigement Malvic inc. avait un contrat de transport de neige pour un secteur situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Ce contrat avait débuté en 2013 et devait se poursuivre jusqu'en 2018.

Le 21 novembre 2016, le conseil de la ville a écarté, conformément à la Politique de gestion contractuelle, cette entreprise de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant cinq ans. Déneigement Malvic inc. a ainsi été inscrit au Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle. De plus, le contrat de transport de neige octroyé à cette entreprise a été résilié.

Face à cette situation, un appel d'offres public a été lancé et l'ouverture des soumissions s'est faite le 5 décembre 2016. Malheureusement, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission qui n'était pas conforme. À cette date, il est normal que les transporteurs de neige se soient tous, pour la plupart, trouver des contrats. Malgré tout, pour ne pas perdre de temps, la Ville est repartie en appel d'offres une deuxième fois le 12 décembre 2016. L'ouverture des soumissions est prévue le 11 janvier 2017.

En parallèle de cette démarche, la Ville a tenté de trouver une alternative afin de trouver des camionneurs dans les meilleurs délais, d'autant plus qu'il serait surprenant que le deuxième appel d'offres suscite plus d'intérêt que le premier. C'est pourquoi le Service de la concertation des arrondissements s'est entendu avec Transvrac Montréal-Laval inc, un organisme à but non lucratif qui détient un permis de courtage en services de camionnage émis par le ministère des Transports du Québec. L'organisme est une association de camionneurs artisans oeuvrant dans la région de Montréal - Laval. Mentionnons que la Ville détient déjà une entente pour le transport de la neige couvrant une partie du territoire de 10 arrondissements.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1266 - (21 novembre 2016) - Rejeter la soumission de Déneigement Malvic inc. en réponse à l'appel d'offres 16-15480 pour lequel il a déposé une soumission. Écarter, conformément à la Politique de gestion contractuelle, Louis Victor Michon, Déneigement Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq (5) années à compter de la date de la résolution du conseil municipal adoptée dans le cadre du présent dossier. Mettre Louis-Victor Michon, Déneigement Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Résilier le contrat pour le transport de la neige (appel d'offres 13-13158) octroyé à Déneigement Malvic inc. par l'arrondissement du Sud-Ouest.

CM16 1073 - (26 septembre 2016) - Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2016-2017 dans 9 arrondissements de Montréal, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CA13 220393 - (1er octobre 2013) - Octroi d'un contrat à Déneigement Malvic inc. au montant estimatif de 2 295 000 \$ pour le transport de la neige du secteur Émard & Côte-Saint-Paul pour les hivers 2013 à 2018

## **DESCRIPTION**

L'entente vise un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest. Elle sera effective dès son approbation par le conseil municipal le 21 janvier 2017.

En attendant, la Ville a conclu des ententes de gré à gré avec des camionneurs indépendants. Ceci a été nécessaire avec le premier chargement de la neige qui a commencé le 13 décembre 2016. Chaque entente n'a pas dépassé 25 000\$ taxes incluses.

Compte tenu de cette situation et jusqu'à ce que l'entente, ainsi que la dépense totale qui y est associée, soient dûment approuvés par le conseil municipal, il est demandé au comité exécutif d'autoriser une dépense maximale de 100 000,00 \$, incluant les taxes moins les «ristournes», dans le cadre de cette entente. Ceci permettra à Transvrac de fournir à la Ville des camions de transport de neige advenant un chargement avant la prochaine séance du conseil municipal.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal ne possède pas les camions nécessaires au transport de la neige. Elle doit recourir aux services d'entreprises privées. Transvrac Montréal-Laval Inc. ne requiert pas d'être inscrit à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) car elle agit à titre d'intermédiaire entre la Ville et les camionneurs en vrac. Ainsi, en vertu de la convention, aucun frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville à Transvrac Montréal-Laval inc. La somme maximale de 448 678 \$ couvre uniquement les services des camionneurs en vrac. En vertu de l'article 573.3 paragraphe 3 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture de service de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage, en l'occurrence Transvrac.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal de la dépense, soit 448 678\$, a été évalué en considérant le volume de neige ramassé pour couvrir les 2/3 des hivers, pour la période allant du 1er janvier d'une année au 31 mars de l'année suivante.

La nouvelle entente conclue avec Transvrac représente un coût plus élevé, comparativement au contrat qu'avait Déneigement Malvic inc.

Déneigement Malvic inc. était payé au mètre cube transporté, à un taux unitaire, pour l'hiver 2016-2017 de 1,719\$ par mètre cube. L'entente conclue avec Transvrac était conditionnelle au paiement à l'heure des camionneurs. Ce mode de paiement permet à Transvrac de trouver plus facilement des camionneurs à cette date avancée de l'hiver. Avec la nouvelle entente, on estime que Transvrac sera payé environ 2,18\$ par mètre cube, soit une augmentation de 27%.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'entente avec Transvrac n'est pas conclue, la Ville pourrait ne pas être en mesure de fournir un service de transport dans ce secteur compte tenu du marché restreint et de l'atteinte des montants maximaux permis pour les ententes gré à gré.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

21 décembre 2016: approbation de l'entente par le comité exécutif  
Entre le 21 décembre 2016 et le 23 janvier 2017: autorisation d'utiliser les camions de Transvrac jusqu'à concurrence de 100 000,00\$, incluant les taxes moins ristournes.  
23 janvier 2017: approbation de l'entente par le conseil de la Ville

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'entente (convention de services, termes de référence et annexes propres à chacun des arrondissements concernés) utilisée est la même que celle qui avait été validée par le Contentieux en septembre 2016.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie MATTEAU  
Conseillère en planification / Chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-15

Richard ACHILLE  
Chef de section harmonisation des activités  
de déneigement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André HAMEL  
Directeur travaux publics

**Approuvé le :** 2016-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-12-16



**Dossier # : 1161155006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 35 000 \$ à la société à but non lucratif Institut du Nouveau Monde (INM) dans le cadre d'une demande de financement pour l'organisation de « La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017 » / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 35 000 \$ à la société à but non lucratif Institut du Nouveau Monde (INM) dans le cadre d'une demande de financement pour l'organisation de « *La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017* », qui aura lieu en mars 2017;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-16 14:43

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161155006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 35 000 \$ à la société à but non lucratif Institut du Nouveau Monde (INM) dans le cadre d'une demande de financement pour l'organisation de « La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017 » / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le samedi 2 avril 2016, la Ville de Paris organisait la première *Nuit des Débats*. Durant cet événement, les Parisiens étaient appelés à être partie prenante de cet événement inédit, en organisant des débats dans tous les quartiers de la capitale. Cet événement a permis aux Parisiens de débattre, de discuter et de partager leurs visions durant toute la nuit et ce, quel que soit leur âge, leur nationalité ou leur statut social. L'événement s'est avéré une occasion unique de faire vivre et vibrer la démocratie dans tous les quartiers de la capitale française.

La Ville souhaite accorder une contribution financière à l'Institut du Nouveau Monde (INM) dans le cadre de la tenue de l'événement « *La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017* » à Montréal qui se tiendra au cours du mois de mars 2017. L'organisme organisera cette nuit des débats en simultané avec Paris et Dakar. Cette activité consistera à inviter les Montréalais à se rencontrer et à discuter entre eux de questions qui intéressent Montréal dans des cafés ou des lieux publics appropriés. Dans le cadre de ce projet, une technologie développée et utilisée l'an dernier à Paris sera utilisée pour permettre la mise en relation des personnes intéressées à participer avec les lieux qui acceptent de les recevoir. Une telle consultation informelle et à grande échelle sera très appropriée à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

L'INM est un organisme non partisan dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. Aujourd'hui, les principaux champs d'expertise de l'INM sont : la participation citoyenne, la démocratie participative, l'acceptabilité sociale, la gouvernance participative, l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. C'est une société à but non lucratif, incorporée en vertu de la 3e partie de la Loi sur les compagnies depuis le 20 janvier 2003.

La Ville de Montréal a reçu, en novembre 2016, une proposition et une demande de financement de la part de l'INM pour organiser à Montréal « La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017 ». Le coût de l'événement était évalué à 75 000 \$ dans la demande de financement de l'organisme. L'INM pourrait recourir à des commanditaires privés et publics pour compléter le financement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

## **DESCRIPTION**

Afin de soutenir l'organisation de « *La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017* », la Ville souhaite accorder une contribution financière non récurrente de 35 000 \$ et agir en tant que partenaire de l'INM dans le cadre de cette activité.

La thématique générale sous-jacente est comment mieux vivre ensemble. Il s'agit de la même thématique commune aux trois villes, déclinée ensuite dans chaque ville, selon la priorité de chacune.

Déroulement de l'événement :

- **Quand** : en mars 2017 (date à déterminer avec l'accord des trois villes)
- **Horaire** : de 17 h à minuit, selon les horaires variables en fonction des lieux choisis
- **Où** : dans des centaines de lieux volontaires, répertoriés par l'INM à travers Montréal
- **Qui** : des milliers de Montréalais qui s'inscriront sur le WEB
- **Moment fort** : vers 18 h à Montréal, à minuit à Paris et 22 h à Dakar, une connexion entre les villes permettra aux maires de se parler et aux citoyens présents d'assister à cet échange. Des animateurs pourront rendre compte de ce qui se passe dans les trois villes. Le tout sera relayé sur le web.

## **JUSTIFICATION**

Un appui à ce projet contribuera à consolider le positionnement de Montréal comme :

- **Ville du vivre ensemble et de la participation citoyenne**, mettant en valeur la conversation et le dialogue entre les citoyens
- **Ville leader au sein de la francophonie** internationale et dans la coopération avec la France (notamment la Ville de Paris dont l'image progressiste rejailit sur Montréal et inversement).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires à cette contribution financière sont disponibles au budget du Service du Greffe. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cet aspect est traité dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution réaffirmera l'engagement de la Ville de Montréal de soutenir la participation des citoyens à des activités démocratiques sur le mieux vivre ensemble.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités de la « *La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017* » se tiendront en mars 2017, la date devant être déterminée par les trois villes participantes.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LALONDE  
secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-13

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur  
**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-12-16

CE : 30.001  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1160843016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 12 au 19 octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Bogota (Colombie) et à Quito (Équateur) dans le cadre du 5e Congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et de la 3e Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Montant : 1 986,10 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 1 986,10 \$ relative au déplacement, du 12 au 19 octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Bogota (Colombie) et à Quito (Équateur) dans le cadre du 5e Congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et de la 3e Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-09 14:20

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160843016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 12 au 19 octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Bogota (Colombie) et à Quito (Équateur) dans le cadre du 5e Congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et de la 3e Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Montant : 1 986,10 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est impliquée dans l'organisation internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) depuis sa fondation, en 2004. Le 5e Congrès mondial s'est déroulé sous le thème «Voix locales pour un monde meilleur».

Habitat III est la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Vingt ans après la conférence Habitat II à Istanbul, Habitat III constitue un événement majeur sur la problématique des villes, dans un contexte marqué par les nouveaux défis de l'urbanisation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0749 - Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Mexico City (Mexique) et à Washington D.C. (É.-U.), du 8 au 11 mars 2016, dans le cadre d'Habitat III, de METROPOLIS et du congrès du Global Infrastructure Leadership Forum.

CE15 0347 - Autoriser la dépense estimée à 2 182 \$ relative au déplacement, du 15 au 22 mars 2015, à Bilbao (Espagne), de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, dans le cadre du Sommet Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU);

**DESCRIPTION**

**Bogota : Sommet des dirigeants locaux et régionaux**

Le Sommet des dirigeants locaux et régionaux organisé par le CGLU a réuni plus de 3000 représentants des villes, métropoles et régions, de la société civile, du monde des affaires et du milieu académique. Le maire de Montréal a participé à de nombreux panels, dont celui de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) « Maires champions pour une ville inclusive » en compagnie du Secrétaire général de l'organisation, M. Angel Gurria.

En marge de ce sommet, le maire de Montréal a présidé une rencontre du Conseil d'administration de Metropolis, l'association mondiale des grandes métropoles dont il est le

président, rencontre au cours de laquelle ont été adoptées les nouvelles orientations stratégiques de l'association. Il a aussi pris part à une rencontre du Bureau exécutif de CGLU, dont il est vice-président. Enfin, M. Coderre a profité de la tribune offerte lors de l'Assemblée générale de CGLU pour réitérer auprès des membres de l'association l'invitation à participer au Congrès mondial 2017 de Metropolis qui se tiendra à Montréal en juin prochain, coïncidant ainsi avec le 375<sup>e</sup> anniversaire de la métropole.

### **Quito : Conférence Habitat III**

La 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) s'est déroulé sous le thème : le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation? Cet événement d'envergure revêt une importance cruciale puisqu'il se tient une fois tous les 20 ans.

Le maire de Montréal a notamment contribué aux débats sur le Nouvel agenda urbain adopté dans le cadre de la conférence, qui adresse les enjeux de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et identifie les nouveaux défis pour les 20 prochaines années. Il a de plus permis de faire avancer des enjeux prioritaires pour Montréal et pour Metropolis dans le cadre de nombreuses rencontres portant notamment sur l'environnement, les changements climatiques et la résilience, l'économie sociale, ainsi que le secteur privé et les partenariats pour le développement durable. Il a également saisi l'occasion pour promouvoir la tenue, à Montréal en 2018, du Congrès mondial d'ICLEI – Le Conseil international pour les initiatives écologiques locale.

De concert avec d'autres maires présents, M. Coderre a plaidé pour une participation accrue des villes au sein des instances internationales, ce qui est graduellement en voie de réalisation. Dans le cadre d'une cérémonie organisée à son initiative, le maire de Montréal, en compagnie d'autres maires, a tenu enfin à souligner le travail exceptionnel réalisé à cet effet par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance du rôle croissant des questions urbaines et de villes dans les enjeux mondiaux.

### **JUSTIFICATION**

Le leadership et la proactivité de Montréal sur la scène internationale à l'occasion de la tenue de ces deux événements d'envergure est essentielle. Non seulement avons-nous eu l'occasion de contribuer à l'adoption du Nouvel agenda urbain dans le cadre de la Conférence Habitat III, lequel répondra aux défis d'urbanisation du 21<sup>e</sup> siècle pour les 20 prochaines années, mais nous avons également été en mesure de mettre en valeur l'expertise et les réalisations montréalaises dans plusieurs domaines, notamment en matière de développement durable, de vivre ensemble et de gouvernance métropolitaine. De plus, nous avons amorcé des discussions avec différentes villes participantes en vue de collaboration et de partenariats futurs. Le tout a été une excellente occasion de déployer notre diplomatie urbaine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

#### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 986,10 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	



Note : les frais de vol Bogota-Quito, Quito-Montréal et l'hébergement à Quito ont été pris en charge par la CMM.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-09

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-12-09



**Dossier # : 1160843018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 11 au 19 novembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en Israël et en Cisjordanie, dans la cadre d'une mission économique dirigée conjointement par les maires de Montréal et de Toronto. Montant : 6 494,07 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier une dépense de 6 494,07 \$ relative au déplacement, du 11 au 19 novembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en Israël et en Cisjordanie, dans la cadre d'une mission économique dirigée conjointement par les maires de Montréal et de Toronto;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-06 21:48

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1160843018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 11 au 19 novembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en Israël et en Cisjordanie, dans la cadre d'une mission économique dirigée conjointement par les maires de Montréal et de Toronto. Montant : 6 494,07 \$.

**CONTENU****CONTEXTE****Relations commerciales Canada-Israël**

Comptant plus de 8 millions d'habitants, Israël est un partenaire économique important pour le Canada dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, offrant une gamme complète de possibilités commerciales, notamment dans les secteurs du commerce, de l'investissement, de la science et la technologie et de l'innovation. L'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI), en vigueur depuis 1997, a triplé la valeur du commerce des marchandises entre les deux pays à 1,5 G\$ en 2014. En 2015, les principales exportations de marchandises du Canada à destination d'Israël étaient évaluées à 342 M\$.

**Relations commerciales Canada-Cisjordanie**

Avec une population de plus de 3 millions d'habitants, la Cisjordanie est reconnue pour bénéficier d'une main-d'œuvre très qualifiée comme l'atteste la présence de nombreuses multinationales. Le secteur des nouvelles technologies est actuellement en pleine expansion, soutenu par la création de nouveaux programmes universitaires de haut niveau et l'apparition de plusieurs incubateurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Accompagnés par 120 entrepreneurs, gens d'affaires et représentants d'organismes institutionnels et communautaires montréalaises et torontoises, les maires de Montréal et de Toronto se sont rendus dans les villes de Tel Aviv, Jérusalem, Be'er Sheva en Israël, Ramallah et Bethléem en Cisjordanie. Cette mission s'est déroulée en marge de la 4<sup>e</sup> Conférence internationale HLS & Cyber 2016 portant sur la défense et la cybersécurité, et de la 31<sup>e</sup> Conférence internationale des maires, organisée par le ministère des Affaires étrangères d'Israël.

Les principaux objectifs de cette mission sont :

- Développer des liens économiques entre Montréal et Tel Aviv et Jérusalem, ainsi qu'avec Ramallah en Cisjordanie.
- Renforcer les liens institutionnels et politiques de Montréal avec les villes israéliennes, soit Tel Aviv, Jérusalem et Be'er Sheva ainsi qu'avec la ville de Ramallah en Cisjordanie.
- Promouvoir la stratégie de Ville intelligente de Montréal notamment à Tel Aviv et à Be'er Sheva.
- Poursuivre un dialogue avec les villes et encourager l'adhésion de grandes villes au réseau Metropolis.
- Développer la coopération en matière de vivre ensemble, d'inclusion et de prévention à la radicalisation entre les villes, notamment par la signature de l'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble.

## JUSTIFICATION

Cette mission, organisée de concert avec la Ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), Montréal International (MI), la Ville de Toronto et le Toronto Region Board of Trade (BOT), s'inscrit dans la volonté des maires des deux plus grandes métropoles du pays d'unir leurs forces afin d'être davantage compétitives à l'égard de la concurrence internationale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	6 494,07 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Promouvoir nos expertises;

- créer de nouvelles collaborations, notamment dans les secteurs de la cybersécurité, des technologies propres, des *start-ups*, du numérique et des industries créatives;
- mettre en valeur le dynamisme de Montréal et de Toronto, les deux plus grands centres canadiens de commerce et de l'innovation.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-06

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-12-06



**Dossier # : 1163430027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de l'élection générale que la Ville doit tenir le 5 novembre 2017 sur l'ensemble de son territoire et autoriser une dépense de 15,7 M \$ à cette fin

Il est recommandé:

- a) d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de cette élection générale, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes 1 et 2 à ce dossier;
- b) d'autoriser une dépense de 14 M \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection générale;
- c) d'autoriser une dépense de 1,7 M \$ aux fins du remboursement, sous la supervision du directeur des finances et trésorier de la Ville, des dépenses électorales, tel que prévu dans la LERM.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2016-12-09 13:17

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Service du greffe , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163430027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de l'élection générale que la Ville doit tenir le 5 novembre 2017 sur l'ensemble de son territoire et autoriser une dépense de 15,7 M \$ à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'instar de l'ensemble des municipalités du Québec, la Ville de Montréal doit tenir une élection générale le dimanche 5 novembre 2017.

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2, «LERM»), le greffier de la ville est d'office président d'élection et, à ce titre, a la responsabilité de voir à la tenue de cette élection générale conformément à la loi.

Le cadre électoral applicable sera le même que celui de la dernière élection générale tenue le 3 novembre 2013. Celui-ci a été reconduit par le gouvernement du Québec aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection générale ou partielle subséquente (article 149 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, L.Q. 2016, chapitre 17).

Deux ajustements aux districts électoraux ont été apportés à la suite de l'adoption par le conseil municipal du Règlement sur les districts électoraux en décembre (1163430020). À noter que ce règlement est soumis à l'approbation de la Commission de la représentation électorale du Québec (CRÉ) qui devra être donnée avant le 31 mars 2017.

Le moratoire quant à l'utilisation du vote électronique étant toujours maintenu depuis 2006, l'élection du 5 novembre 2017 sera tenue selon le mode traditionnel, tout comme ce fut le cas lors de l'ensemble des événements électoraux organisés depuis l'élection générale de 2005.

Selon ce mode traditionnel, le territoire de chacun des 58 districts électoraux sera divisé en sections de vote regroupant proche de 300 électeurs chacune et un bureau de vote (BVO) distinct sera établi pour chaque section de vote le jour du scrutin. Ainsi, au total, le 5 novembre 2017, près de 4 000 bureaux de vote devront être établis et répartis dans quelque 530 locaux aménagés à cette fin sur l'ensemble du territoire de la Ville et lors du vote par anticipation qui se tiendra la semaine précédente, près de 700 bureaux de vote (BVA) répartis dans plus d'une centaine de locaux seront nécessaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



1163430020 - Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)  
CM15 1245 - 27 octobre 2015 - Recommander au gouvernement du Québec de reconduire le cadre électoral actuel de la Ville de Montréal et le Règlement sur les districts électoraux (12-019) adopté par le conseil municipal le 15 mai 2012 (CM12 0410) aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2021

## **DESCRIPTION**

La décision attendue vise :

a) l'approbation des prévisions budgétaires pour la tenue de cette élection générale, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes 1 et 2 à ce dossier;

b) l'autorisation d'une dépense de 14 M \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection générale;

c) l'autorisation d'une dépense de 1,7 M \$ aux fins du remboursement, sous la supervision du directeur des finances et trésorier de la Ville, des dépenses électorales, tel que prévu dans la LERM.

## **JUSTIFICATION**

Le coût pour l'organisation de l'élection générale s'élèvera à 14 M \$, soit une baisse de près de 7 % par rapport à 2013 (15 M \$). Il a été pris en compte, dans ce total, de l'inflation mais également de l'augmentation importante des frais de poste par Postes Canada ces quatre dernières années.

Un important effort d'optimisation a été fait pour réduire significativement certains postes de dépense.

Toutefois, les postes de dépense associés aux priorités identifiées par le greffier et président d'élection, à savoir le maintien des différentes mesures pour encourager la participation électorale, l'accessibilité de l'ensemble des bureaux de vote ainsi que, dans la mesure où le MAMOT y consent, la poursuite de projets pilotes offrant plus de services aux électeurs montréalais, sont inchangés, voire même ajustés à la hausse, par rapport au budget de l'élection générale de 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon les prévisions budgétaires établies (cf. pièce jointe 1), le coût total de cette élection générale s'élèvera à 14 M \$, soit 11,67 \$ par électeur environ.

Quant aux tarifs de rémunération du personnel électoral recommandés pour cette élection générale (cf. pièce jointe 2), ils s'inspirent, pour le personnel électoral de première ligne, à ceux précédemment approuvés pour la tenue des différentes élections partielles tenues depuis l'élection générale de 2013 (29 mars 2015, 15 novembre 2015 et 24 avril 2016). Ces tarifs demeurent toujours compétitifs. En ce qui a trait aux tarifs du personnel affecté aux commissions de révision, ceux-ci ont été ajustés légèrement à la baisse afin qu'ils correspondent davantage à ceux établis au provincial et au fédéral. Enfin, les tarifs du personnel de coordination ont été ajustés à la hausse de l'ordre de 4 %, soit une progression inférieure à l'inflation des quatre dernières années.

Le Service du greffe dispose à même son budget de fonctionnement 2017 des crédits requis pour la tenue de cette élection générale.

Par ailleurs, conformément aux articles 475 et suivants de la LERM, le trésorier de la Ville de Montréal doit rembourser, sur le fonds général, un montant égal à 70% des dépenses électorales inscrites au rapport de dépenses électorales et faites et acquittées par un parti, si le candidat de celui-ci a été élu ou a obtenu au moins 15% des votes donnés lors de l'élection au poste concerné. La même règle s'applique pour un candidat indépendant, en faisant les adaptations nécessaires.

Le Service des finances dispose à même son budget de fonctionnement 2017 des crédits requis pour le remboursement des dépenses électorales.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE

**ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2016-12-07

Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-12-09



**Dossier # : 1166202001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert 2017 au montant de 10 000 \$ visant à reconnaître et promouvoir la relève montréalaise en design.

Il est **RÉSOLU** :

1 - d'autoriser une dépense de 10 000 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2017 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-12 19:09

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166202001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert 2017 au montant de 10 000 \$ visant à reconnaître et promouvoir la relève montréalaise en design.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 7 juin 2007, le maire de Montréal annonçait la création d’une bourse d’excellence en hommage à Phyllis Lambert, grande Montréalaise fervente protagoniste de l’excellence en architecture et ardente défenseuse de la relève en design. La bourse de 10 000 \$ a été décernée annuellement, de 2008 à 2015, à un designer ou à un collectif de designers montréalais qui compte moins de 10 ans de pratique et qui s’est démarqué par la qualité singulière de ses études ou travaux ainsi que pour son intérêt marqué pour la ville. La gestion et promotion de cette bourse est assumée par le Bureau du design, unité d'affaires qui relève de la Direction de l’entrepreneuriat au Service du développement économique. Dorénavant décernée tous les deux ans, la bourse 2017 s’inscrit dans le cadre du 90<sup>e</sup> anniversaire de naissance de Phyllis Lambert, les 10 ans de désignation de Montréal à titre de Ville UNESCO de design et le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal. À ce jour, la bourse Phyllis-Lambert a été décernée aux huit individus ou collectifs ci-dessous. Leurs profils et projets peuvent être visualisés sur le site [www.designmontreal.com/bourse](http://www.designmontreal.com/bourse) :

- **Hubert Pelletier** et **Yves de Fontenay** (2015), architectes, cofondateurs de la firme Pelletier De Fontenay, pour la réalisation d’un voyage d’études dans les villes de Berlin, Hanovre, Mannheim et Heidelberg, où ils ont exploré « les architectures de la nature captive », une inversion conceptuelle dans laquelle la nature devient captive de l’architecture;
- **Émilie Grenier** (2014), designer d'expériences narratives, pour la création d'une collection d'objets narratifs urbains qui fait converser les villes créatives de Montréal et de Reykjavik;
- **Yannick Guéguen**, architecte paysagiste, **Étienne Legast**, compositeur et concepteur sonore, et **Thierry Gauthier**, compositeur et artiste multidisciplinaire (2013), constituant

ensemble la coopérative d'artistes Audiotopie, issue des nouveaux médias, de l'électroacoustique et du design urbain. Leur voyage d'études visait à comparer trois environnements souterrains asiatiques des villes intérieures de Nagoya, Séoul et Shenzhen;

- **Eugénie Manseau et Philippe Carreau** (2012), designers industriels, cofondateurs du studio Dikini, pour la réalisation d'un voyage d'études à Séoul explorant les divers types d'usage du mobilier urbain et les nouvelles technologies;
- **Guillaume Sasseville** (2011), designer industriel, pour la conception d'une série de verres à boire et de gobelets inspirée de la production industrielle de verres du début du siècle à Montréal et à Graz en Autriche, où la production semi-industrielle de verres est encore active;
- **Mouna Andraos et Melissa Mongiat** (2010), designers d'environnement, pour réaliser un séjour de recherche et de création d'un mois au *Open Design City Lab* de Berlin et participer au festival berlinois de design DMY;
- **Ying Gao** (2009), professeure et designer de mode, pour son projet de conception de vêtements modulables dont la fabrication s'inspire directement de la transformation des environnements urbains de Berlin et Nagoya;
- **Philippe Lamarre** (2008), designer graphique, éditeur et cofondateur du studio de design multidisciplinaire Toxa, pour son projet de site Internet collaboratif sur le design graphique vernaculaire des villes de Buenos Aires, Berlin et Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1252 – 23 juin 2015 Autorisation de reconduire en 2015 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal  
CE14 0964 – 11 juin 2014 Autorisation de reconduire en 2014 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal  
CE13 1156 – 7 août 2013 Autorisation de reconduire en 2013 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal  
CE12 1218 – 1<sup>er</sup> août 2012 Autorisation de reconduire en 2012 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal  
CE11 1141 – 3 août 2011 Autorisation de reconduire en 2011 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal  
CE10 0421 – 30 mars 2010 Autorisation de reconduire en 2010 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal  
CE09 0087 – 21 janvier 2009 Autorisation de reconduire en 2009 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal  
CE08 0102 – 23 janvier 2008 Autorisation pour la mise en place et la gestion de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2008

## **DESCRIPTION**

La bourse Phyllis-Lambert a été décernée annuellement, de 2008 à 2015, à un designer ou à un collectif de designers montréalais qui compte moins de 10 ans de pratique et qui s'est démarqué par la qualité singulière de ses études ou travaux et pour son intérêt marqué pour la ville. La gestion de cette bourse est assumée par le Bureau du design, unité d'affaires qui relève de la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique. Elle est dorénavant décernée tous les deux ans.

À la suite d'un appel de candidatures, le lauréat de la bourse est choisi par un jury indépendant composé de représentants reconnus par la communauté du design et sélectionnés pour leur impartialité et leur connaissance des diverses disciplines, selon la qualité de la candidature et l'intérêt du projet proposé. La bourse de 10 000 \$ attribuée au

lauréat lui permet de réaliser un projet de perfectionnement qui peut être un voyage d'études ou un stage de travail, une participation à un concours, à un atelier de design, à un colloque ou à toute autre activité pertinente pour l'avancement d'une jeune carrière en design. Le projet doit également être réalisé dans l'une des 116 villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO. À son retour à Montréal, le lauréat s'engage à partager son expérience avec ses pairs au moyen d'une conférence publique, d'une publication, d'une exposition ou d'un atelier, ainsi qu'en rédigeant un article de 1 000 mots qui sera publié sur designmontreal.com. La bourse est remise publiquement dans le cadre d'un événement.

## **JUSTIFICATION**

La bourse Phyllis-Lambert vise à reconnaître et à promouvoir le talent montréalais en design, en particulier celui de la relève, et à contribuer à l'enrichissement de la démarche de ces jeunes designers qui font l'une des forces enviées de Montréal. En soutenant une démarche de perfectionnement professionnel, cette bourse sert d'important levier au démarrage d'une carrière en design et favorise l'intégration de la relève aux milieux professionnels. De plus, en appuyant des candidatures et des projets qui portent précisément sur des thématiques en design liées à la ville, cette bourse favorise le développement d'expertises utiles pour le devenir de Montréal.

Enfin, en incitant les jeunes créateurs à développer des projets qui se dérouleront dans l'une des villes membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, la Ville favorise les échanges entre les designers d'ici et d'ailleurs ainsi que le développement de réseaux et de marchés à l'international. Cette bourse permet donc non seulement à la Ville d'appuyer la relève en design, mais aussi d'animer, de renforcer, de rendre vivant et tangible ce Réseau international.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le paiement de la bourse au montant de 10 000 \$ sera imputé au budget de fonctionnement 2017 du Bureau du design (centre de responsabilité 105584). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La bourse rend hommage à Phyllis Lambert qui aura 90 ans en 2017. L'engagement du boursier à réaliser son activité de perfectionnement dans l'une des 116 villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO constitue la principale activité d'échange qui favorise la relève en design.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de relations de presse est à prévoir au moment où la bourse sera remise au lauréat à l'hôtel de Ville par l'élue responsable du design.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2017 Lancement de l'appel de candidatures

Mars 2017 Dépôt des dossiers de candidature

Avril 2017 Tenue du jury

Juin 2017 Annonce du lauréat et remise officielle de la bourse

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Manon GAUTHIER, Service du greffe

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée LACROIX  
Commissaire au design, chef d'equipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-12

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Serge GUÉRIN  
Directeur

**Tél :** 514 872-0068

**Approuvé le :** 2016-12-12





**Dossier # : 1163812002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 3 000 000\$ du Service de l'eau vers les arrondissements dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Il est recommandé:

- d'autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 3 000 000\$ du Service de l'eau vers les arrondissements dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-14 14:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163812002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 3 000 000\$ du Service de l'eau vers les arrondissements dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mission, entre autres, de s'assurer d'une gestion optimale des activités de l'eau, et plus particulièrement d'encadrer et d'aider les arrondissements de la Ville de Montréal à réaliser les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout qui leur sont déléguées. En 2009, la DGSRE établissait à l'aide du consortium CGT et des arrondissements de la Ville le premier bilan d'état des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. Ce bilan a permis d'identifier clairement, selon les meilleures pratiques, les activités d'entretien devant être réalisées, leur fréquence et les coûts associés.

Dès lors, un déficit d'entretien des réseaux a pu être identifié. Ce déficit s'expliquait principalement par une sous dotation des arrondissements, un manque d'effectifs pour réaliser les activités déléguées, une méconnaissance, dans certains cas, des meilleures pratiques d'entretien de même que la nécessité d'améliorer les processus organisationnels et opérationnels des équipes en place. Ce bilan démontre aussi que les équipes d'entretien des arrondissements sont aux prises avec un réseau vieillissant qui nécessite un grand nombre d'interventions ponctuelles et un besoin récurrent d'entretien afin de maintenir une intégrité minimale au réseau et un niveau de service adéquat aux citoyens.

Dans le but d'augmenter le niveau de réalisation des activités, la DGSRE a mis en place à partir de 2009 des ententes de partenariat avec tous les arrondissements pour identifier les activités d'entretien financées par la DGSRE. Par conséquent, à chaque début d'année, une entente de partenariat est préparée et signée par la DGSRE et les arrondissements pour définir, entre autres, les activités d'entretien à réaliser pour l'année.

Dans le cadre du processus de confection budgétaire 2016, la majorité du budget des ententes de partenariat pour l'entretien des réseaux secondaires a été transféré de la DGSRE aux arrondissements. Seul le budget de quelques activités (auscultation, inspection des bornes d'incendie et des vannes de réseau, raccordements inversés, etc.) a été maintenu à la DGSRE.

Un budget additionnel en lien avec le nouveau règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout a également été accordé aux arrondissements basé sur différents

critères dont le nombre de branchements par arrondissement, leur âge et le nombre de demandes de permis.

Le nouveau règlement étant en application pour une première année pour l'ensemble des arrondissements, il était difficile d'anticiper de façon précise le nombre de demandes de citoyens en lien avec ce règlement. De plus, les coûts par intervention peuvent varier de façon importante en fonction de l'état du branchement et de son emplacement.

Dans le but d'aider certains arrondissements qui ont eu à gérer un volume et une complexité d'intervention plus élevée que prévu, il est demandé d'autoriser un virement budgétaire en provenance de la DGSRE vers les arrondissements en fonction des besoins et d'une approbation de la DGSRE.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 2295 - 25 juin 2015 - Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 10 939 600 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements, excluant l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Afin d'identifier les montants requis pour les virements budgétaires à réaliser en arrondissement, ceux-ci auront la responsabilité d'actualiser le suivi de leurs activités d'entretien dans le tableau des cibles (TDC) et fournir cette information à la DGSRE. Ils devront également s'assurer que les données contenues dans le TDC concordent avec les données saisies dans l'application « Gestion d'entretien des actifs ».

Les montants respectifs à virer seront évalués, par le Service des finances – Point de service Eau et la DGSRE, en fonction des montants indiqués dans les ententes de partenariat, des activités hors entente convenues avec la DGSRE, des activités réalisées et compilées dans les outils corporatifs, ainsi que de l'approbation finale de la DGSRE.

Lorsque la DGSRE aura donné son accord, un avis favorable sera transmis au Service des finances pour procéder au virement budgétaire convenu.

La DGSRE continuera de maintenir son rôle de leadership auprès des arrondissements afin de maximiser le niveau de réalisation des activités d'entretien et de s'attaquer au déficit d'entretien de ses infrastructures souterraines.

## **JUSTIFICATION**

Certains arrondissements ont eu à gérer un nombre de demandes de réparation de branchement d'égout plus élevé que prévu. Afin de ne pas nuire à la réalisation des autres activités d'entretien, la DGSRE souhaite bonifier le montant original afin d'assurer le maintien du niveau de réalisation prévu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de venir en aide aux arrondissements qui ont manifesté des besoins budgétaires additionnels en fin d'année, le montant budgétaire disponible de la DGSRE a été fixé 3 000 000\$.

Les crédits nécessaires pour ce dossier proviendront de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout disponible au budget de

fonctionnement de la DGSRE du Service de l'eau.

Les demandes de virement des arrondissements seront traitées par le Service des Finances - Point de service - Eau suite à l'approbation de la DGSRE. Ces virements feront l'objet d'une analyse de la DGSRE et du Service des Finances - Point de Service Eau avec le suivi des activités contenues dans le tableau des cibles (TDC), les outils corporatifs de suivi des activités et l'avancement des activités dans le système comptable Simon. L'arrondissement devra démontrer une utilisation maximale de ses budgets avant de demander un virement budgétaire additionnel. La DGSRE fera l'approbation finale du virement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est important de procéder au virement budgétaire avant les dates butoirs d'exercice de fin d'année, car sinon des déficits budgétaires seront créés dans les budgets dédiés à l'eau en arrondissements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue pour ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas .

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu-Pierre LABERGE  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-02

Dominique DEVEAU  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-12-09

CE : 30.007  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166194001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance autorisant la vente de café et de breuvages chauds par triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Organisme lié aux Amis de la montagne - dans le parc du Mont- Royal, pour la période du 22 décembre 2016 au 30 avril 2017 et du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018, entre 8 h et 22 h

Il est recommandé :  
d'édicter l'ordonnance qui autorise la vente de café et de breuvages chauds par triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Organisme lié aux Amis de la montagne - dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 22 décembre 2016 au 30 avril 2017 et du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018, entre 8 h et 22 h.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-12 09:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166194001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance autorisant la vente de café et de breuvages chauds par triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Organisme lié aux Amis de la montagne - dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 22 décembre 2016 au 30 avril 2017 et du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018, entre 8 h et 22 h

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2011, le Centre de la montagne inc, organisme lié aux Amis de la montagne, a développé un service de vente par triporteur de produits glacés et de bouteilles de jus au parc du Mont-Royal durant la période comprise entre le 15 avril et le 15 octobre. Une ordonnance a d'ailleurs été renouvelée pour 2015, 2016 et 2017.

L'organisme souhaite, maintenant, étendre ce service à la période hivernale en offrant la vente de café et de breuvages chauds aux usagers du secteur du lac aux Castors, et ce, dès l'hiver 2016. Il s'agirait d'un service d'appoint au restaurant du pavillon du Lac-aux-Castors qui permettrait de désengorger l'établissement durant cette période de fort achalandage.

La pratique de cette activité commerciale est interdite sur le domaine public, mais peut être autorisée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, par ordonnance, en vertu de l'article 8 du règlement concernant la paix et l'ordre public, dans certaines circonstances et à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations et selon les conditions qu'il détermine.

Considérant l'approche de l'hiver et l'intérêt de rehausser la qualité du service offert aux usagers du pavillon et du secteur du lac aux Castors, il y a lieu de rendre ce service disponible par l'émission d'une ordonnance. Celle-ci couvrirait la même période que celle établie pour le renouvellement de l'autorisation accordée en 2015 pour les triporteurs opérés dans le cadre de la programmation estivale, printanière et automnale de l'organisme, et ce, jusqu'en 2018. Ainsi, le renouvellement prévisible de ces ordonnances, en 2018, offrira la possibilité d'évaluer la poursuite de ce service dans un projet d'ensemble.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0769 - 17 décembre 2015 - Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1er étage du



Pavillon du Lac-aux-Castors, à des fins de restaurant

CG15 0699 - 26 novembre 2015 - Accorder un soutien financier total de 1 930 000 \$ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020

d

CE15 0686 - 15 juin 2015 - Édicter l'ordonnance autorisant la vente de produits glacés et de bouteilles de jus par triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Les amis de la montagne - dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 15 avril au 15 octobre 2015, 2016 et 2017, entre 8 heures et 22 heures

CE11 0944 - 15 juin 2011 - Édicter l'ordonnance autorisant la vente de produits glacés et de bouteilles de jus par triporteurs par le Centre de la montagne inc. et Les amis de la montagne dans le parc du Mont-Royal du 16 juin au 16 octobre 2011 ainsi que du 15 avril au 15 octobre 2012, 2013 et 2014

## **DESCRIPTION**

### **Portrait du service existant de vente par triporteur**

Ce service est présentement autorisé sur une base saisonnière dans le cadre de la programmation estivale, printanière et automnale de l'organisme, et ce, dans sept endroits prédéterminés : le chemin Olmsted, entre la maison Smith et le chalet du Mont-Royal; le chemin ceinturant le lac aux Castors et l'aire de jeux; le chemin d'accès situé entre le stationnement et le pavillon du Lac-aux-Castors; le sentier situé entre le stationnement P117 et le chemin Olmsted (devant la maison Smith); le secteur où se déroulent les tam-tams du Mont-Royal; le belvédère Camillien-Houde; le belvédère Kondiaronk.

Le choix de légiférer cette activité vise, notamment, à contrer la présence de vendeurs illégaux qui avaient des comportements inadéquats (nourrir les rats laveurs par exemple). Le Centre de la montagne inc.- Les amis de la montagne - ayant le mandat de faire de l'éducation relative à l'environnement dans le parc du Mont-Royal, l'exploitation de ce service par l'organisme a permis d'accentuer leur présence sur le terrain et d'encadrer plus efficacement la pratique des employés afin d'assurer le respect de la faune et de la flore du mont Royal.

### **Service d'appoint au restaurant du pavillon du Lac-aux-Castors**

En 2015, il a été décidé que l'organisme Le Café des amis inc. (entité liée à l'organisme Les amis de la montagne) sera le bénéficiaire de l'ensemble de l'offre alimentaire à l'intérieur des bâtiments du parc du Mont-Royal. Cette entente vise, notamment, à assurer une meilleure cohérence dans la gestion de ce service sur le mont Royal. De plus, tous les surplus générés sont réinvestis dans les programmes et les services offerts par Les amis de la montagne, à titre de partenaire de la Ville, permettant ainsi de développer le financement de cette mission commune.

Cette entente a mené à l'ouverture du restaurant au pavillon du Lac-aux-Castors, en janvier 2016, à partir duquel l'organisme offre la vente de nourriture et de breuvages préparés sur place. Le service actuel semble répondre aux besoins des usagers du secteur qui apprécient de pouvoir combiner la pratique de leur activité récréative avec un moment de détente propice à la consommation. Le restaurant est particulièrement achalandé durant l'hiver en raison de la popularité des activités qui se déroulent dans le secteur, dont le patin et la glissade. Cependant, cet achalandage est tel qu'il génère des périodes d'engorgement au pavillon affectant ainsi l'accessibilité aux services offerts aux usagers.

Cette situation a suscité l'intérêt de développer un service d'appoint. La solution apportée

par l'organisme consiste à offrir un service de vente de café et de breuvages chauds par triporteur dans le cadre de sa programmation hivernale.

### **Description du service hivernal de vente par triporteur**

Les triporteurs desserviront les principaux secteurs où se déroulent les activités récréatives aux abords du pavillon du Lac-aux-Castors, soit : le chemin ceinturant le lac aux Castors et l'aire de jeux; le chemin d'accès situé entre le stationnement et le pavillon du Lac-aux-Castors; le tronçon du chemin d'Olmsted situé entre le stationnement P117 et le sommet de la pente de glisse.

La délimitation de cette aire de vente complétera celle du service d'appoint offert au chalet du Mont-Royal.

Le nombre maximal de triporteurs autorisés à circuler sera de trois. L'équipement choisi pour transporter ces breuvages est une « trottinette des neiges » qui permet des déplacements sur des sentiers de neige compactée et sur la glace. Ces trottinettes seront munies d'une boîte isolante fixée au siège avant où seront logés plusieurs thermos d'un litre. Les breuvages chauds seront préparés à partir du restaurant du pavillon et servis dans des gobelets de carton. Les trottinettes seront équipées de contenant de déchets et des points de collectes seront maintenus en conséquence durant l'hiver dans le secteur.

La vente de produits par triporteur requiert un permis d'occupation du domaine public délivré par le Bureau du Mont-Royal ainsi qu'un permis de « maintien chaud ou froid » délivré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). L'organisme s'engage à obtenir et à maintenir ces autorisations pour l'exploitation de ce service.

### **JUSTIFICATION**

Ce service d'appoint permettra d'offrir une alternative de consommation rapide et accessible aux usagers du secteur du lac aux Castors durant les périodes de fort achalandage du pavillon. De plus, la consolidation du service de vente par triporteur durant l'hiver permettra d'augmenter la présence de l'organisme dans le parc du Mont-Royal et de lui fournir des sources de revenus additionnels.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun investissement n'est requis de la part de la Ville de Montréal. Les frais d'opération et d'acquisition des triporteurs, évalués à 3 000 \$ l'unité, seront pris en charge par l'organisme.

Tous les revenus reviendront au Centre de la montagne - Les amis de la montagne - et seront réinvestis dans les services et les activités offerts aux usagers du parc du Mont-Royal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le choix d'étendre ce service à la période hivernale permet d'accentuer la présence de l'organisme, le Centre de la montagne - Les amis de la montagne, qui a pour mandat de faire de l'éducation relativement à l'environnement dans le parc du Mont-Royal. Des conditions relatives aux considérations environnementales et à la qualité des produits offerts sont prévues au texte du permis qui sera émis suite à l'édiction de l'ordonnance. Ces conditions visent notamment l'interdiction de la vente de bouteilles d'eau et l'obligation de servir les breuvages dans des contenants recyclables ou compostables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'autorisation n'est pas accordée, le Centre de la montagne - Les amis de la montagne - ne sera pas en mesure d'assurer ce service dès le congé des Fêtes, qui correspond à une période de fort achalandage dans le pavillon du Lac-aux-Castors, et aura des conséquences sur la qualité du service offert aux usagers et sur les sources de financement potentiel de l'organisme pour 2016, 2017 et 2018.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Étant donné qu'il s'agit d'un service d'appoint, aucune stratégie de communication n'est prévue à cet effet. La disponibilité de ce service sera toutefois indiquée sur site Internet de l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Décembre 2016

- Édiction de l'ordonnance
- Obtention du permis du MAPAQ et émission du permis d'occupation pour la période du 22 décembre 2016 au 30 avril 2017
- Achat des triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Les amis de la montagne
- Implantation du service

### Décembre 2017

- Renouvellement des permis pour la période du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Marc LABELLE, 23 novembre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Noémie BÉLANGER  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-11-23

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2016-12-09



**Dossier # : 1167515001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du « Règlement sur le contrôle des animaux », afin de modifier un délai ou un terme prévu à ce règlement, soit ceux prévus à l'article 16 quant à l'enregistrement des chiens de type Pit bull.

Il est recommandé :  
d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du «Règlement sur le contrôle des animaux», afin de modifier un délai ou un terme prévu au présent règlement, soit ceux prévus à l'article 16 quant à l'enregistrement des chiens de type Pit bull.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-12-12 14:34

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167515001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du « Règlement sur le contrôle des animaux », afin de modifier un délai ou un terme prévu à ce règlement, soit ceux prévus à l'article 16 quant à l'enregistrement des chiens de type Pit bull.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal le 26 septembre 2016, le Conseil a adopté le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux » (Règlement), venant uniformiser les règles relatives au contrôle des animaux sur l'ensemble du territoire. L'un des objectifs de ce règlement vise à accroître la sécurité publique et le sentiment de sécurité de tous les Montréalais. Le Règlement est entré en vigueur le 3 octobre 2016.

Le 28 septembre 2016, la Cour Supérieure a été saisie d'une Demande de pourvoi en contrôle judiciaire et sursis afin d'obtenir, dans un premier temps, le sursis de l'entrée en vigueur de certaines dispositions du Règlement, soit celles reliées spécifiquement aux chiens de type Pit bull. Le 5 octobre 2016, le Tribunal a ordonné le sursis de l'entrée en vigueur de ces dispositions, et ce, jusqu'à la décision finale à être rendue dans le cadre de l'audition au mérite dont la date demeure à être fixée. La Ville de Montréal a déposé un appel de ce jugement le 12 octobre 2016. La Cour d'appel du Québec a entendu cet appel le 25 novembre 2016 et a infirmé le jugement de première instance le 1er décembre 2016. Ainsi, les dispositions relatives aux chiens de type Pit bull du Règlement sont en vigueur sur tout le territoire montréalais.

Les procédures judiciaires mentionnées ci-dessus impliquent qu'il est plus difficile, pour un propriétaire, de se conformer aux dates butoirs liées à l'obtention d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull prévues à l'article 16 du Règlement. Ainsi, il est recommandé de les modifier en vertu du pouvoir d'ordonnance du comité exécutif.

À la suite d'un avis de motion donné par le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire du 21 novembre 2016, le conseil municipal a adopté la modification à l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux afin de permettre au comité exécutif de modifier un délai ou un terme prévu au règlement.

Le présent dossier décisionnel vise à édicter une ordonnance en ce sens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1281 – 22 novembre 2016 – avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060).

CM16 1100 – 27 septembre 2016 – d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CM16 0964 – 23 août 2016 – de déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux, à modifier un délai ou un terme prévu au Règlement, soit ceux prévus à l'article 16. Cet article concerne l'obligation pour un propriétaire de chien de type Pit bull de se procurer un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull délivré par la Ville selon certaines conditions à respecter.

Afin d'accorder aux propriétaires actuels d'un chien de type Pit bull des délais raisonnables leur permettant de compléter l'enregistrement de leur animal conformément au Règlement, le comité exécutif modifie les dates suivantes :

- Demande d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull

Date prévue au Règlement : 31 décembre 2016

Date recommandée : 31 mars 2017

- Date limite pour fournir les documents démontrant que les conditions d'obtention d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull sont rencontrées

Date prévue au Règlement : 1<sup>er</sup> mars 2017

Date recommandée : 1<sup>er</sup> juin 2017

Par ailleurs, le Règlement sur le contrôle des animaux prévoit qu'en vue de l'obtention d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull, un demandeur doit, notamment, fournir un document à l'effet qu'à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, soit le 3 octobre 2016, il était propriétaire du chien qui fait l'objet de sa demande. Un sursis quant à l'entrée en vigueur de certains articles du Règlement sur le contrôle des animaux liés aux chiens de type Pit bull a été ordonné par la Cour Supérieure le 5 octobre 2016. Aussi, cette décision a été portée en appel par la Ville de Montréal. Par son arrêt en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Cour d'appel a infirmé le jugement de première instance. Ainsi, les articles du Règlement liés aux chiens de type Pit bull sont pleinement en vigueur.

Or, considérant le sursis ordonné par la Cour supérieure et ensuite annulé par la Cour d'appel, il est possible que des citoyens montréalais se soient procuré un chien de type Pit bull au cours de cette période. La Ville de Montréal ne souhaite pas que ces citoyens soient pénalisés et dans ce contexte, il est recommandé que le comité exécutif modifie, par voie d'ordonnance : l'article 16, alinéa 2, paragraphe 7 a) par le remplacement de « à la date d'entrée en vigueur du présent règlement » par « au 1<sup>er</sup> décembre 2016 » pour que cette date soit celle de référence à laquelle le propriétaire d'un chien de type Pit bull doit démontrer qu'il en était le propriétaire aux fins de l'obtention du permis spécial. Ainsi, lors d'une demande de permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull, un demandeur devra, notamment, fournir un document à l'effet qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2016, il était propriétaire du chien qui fait l'objet de sa demande.

Aussi, pour éviter tout questionnement concernant les dates de référence prévues au règlement, il est recommandé que le sous-paragraphe b) du paragraphe 7 du deuxième alinéa de l'article 16 soit modifié afin que les mots « à la date d'entrée en vigueur du présent règlement » soient remplacés par les mots « au 3 octobre 2016 » de sorte que le

requérant d'un permis spécial pour un chien de type Pit bull ait à démontrer qu'il est résidant d'un arrondissement où selon la réglementation applicable jusqu'au 3 octobre 2016 il était possible d'obtenir un permis de garde d'un chien de type Pit bull. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur du Règlement, il demeure interdit pour les résidents des arrondissements d'Outremont et de Saint-Léonard de se procurer un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal souhaite modifier, par une ordonnance du comité exécutif prévue à l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux, les dates butoirs prévues au Règlement qui constituent des jalons en vue de l'obtention, par un propriétaire, d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull, ainsi que la date de référence à laquelle le propriétaire d'un chien de type Pit bull doit démontrer qu'il en était le propriétaire aux fins de l'obtention du permis spécial. Ainsi, le propriétaire bénéficiera d'un ajustement pour l'enregistrement de son animal, lui permettant de se conformer à la réglementation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'adoption du présent dossier décisionnel impliquera qu'il sera difficile, pour un propriétaire, de respecter les dates butoirs prévues au Règlement afin d'obtenir un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull, selon les conditions exigées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des actions de communication seront entreprises auprès des citoyens afin de les informer des nouvelles dates de demande de permis et de remise de documents.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie DE GAGNÉ  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-08

Jean-Marc BISSONNETTE  
cadre en reaffectation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Tél :** 514 872-4757

**Approuvé le :** 2016-12-12

CE : 50.001  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002  
2016/12/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS